

REGLEMENT DE JEU

« Carolin Multi-usages : l'ennemi de la saleté »

ARTICLE 1

LA SOCIETE ORGANISATRICE

La société Nineteen Groupe, Société à Responsabilité Limitée au capital de 37.500 euros, immatriculée au RCS de Nanterre, sous le n°448 069 534, dont le siège social est au 50 route de la reine à Boulogne Billancourt (92100), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège, organise pour la société Carolin (Bolton Group) entre le 07 octobre et le 27 octobre 2015 sur la page Facebook « Caroline, les astuces de Carolin » (<https://www.facebook.com/carolin.officiel?ref=ts&fref=ts>), un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé :

« Carolin multi-usages : l'ennemi de la saleté »

ARTICLE 2

CHAMP D'APPLICATION

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure physique résidant en France Métropolitaine, Belgique et Suisse à l'exception du personnel de la Société organisatrice et des membres des Sociétés partenaires de l'opération ainsi que de leurs familles (ascendants, descendants, époux).

Il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide pour participer. Il est également nécessaire d'avoir un compte (gratuit à la date du dépôt de ce règlement) sur le site Facebook (dont l'adresse URL est www.facebook.com).

Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook. La Société organisatrice décharge donc Facebook de toute responsabilité par rapport à ce jeu.

ARTICLE 3

MECANISME DU JEU

Pour participer au jeu, il suffit de :

- Se connecter sur la page Facebook accessible à l'url suivante : <https://www.facebook.com/carolin.officiel?ref=ts&fref=ts>
- Lancer l'application nommée « Carolin multi-usages : l'ennemi de la saleté »
- Renseigner ses coordonnées : nom, prénom, adresse mail et accepter le règlement

- Participer au jeu en tentant d'éliminer le plus de tâches possibles grâce au bidon multi-usages de Carolin

Un tirage au sort sera effectué par la société organisatrice, une semaine après la fin du jeu et désignera 16 gagnants parmi les participants au jeu. Le tirage au sort ne dépendra pas du score obtenu par les participants au jeu.

Il sera autorisé plusieurs participations par personne (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu, mais une seule sera retenue pour le tirage au sort.

S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la société organisatrice ou des sociétés partenaires éventuelles de l'opération, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

ARTICLE 4

LOTS OFFERTS

- Lot n°1 : 1 coffret smartbox « Chefs étoilés et tables d'excellence ». Valeur unitaire : 149,90€ TTC
- Lots n°2 à n°16 : un bidon multi-usages Carolin. Valeur unitaire : 2,95€ TTC

En aucun cas, il ne pourra être exigé de contrepartie financière en substitution du lot offert qui ne sera ni repris ni échangé.

La Société Organisatrice pourra remplacer le prix annoncé par un prix de valeur équivalente en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

ARTICLE 5

RETRAIT DU LOT

Les gagnants seront prévenus par e-mail, sous un délai de 4 semaines environ.

Les gagnants disposeront d'un délai d'une semaine après réception du mail les avertissant de leur gain pour communiquer leur adresse postale à la société organisatrice par retour de mail.

Les lots seront envoyés aux gagnants à l'adresse qu'ils auront indiquée dans ce mail.

En tout état de cause Nineteen Groupe se réserve la possibilité au préalable de vérifier l'identité des gagnants avant l'envoi de leurs gains.

Nineteen Groupe ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas d'adresse saisie de manière erronée ou incomplète.

Nineteen Groupe décline toute responsabilité du fait d'une erreur d'acheminement des dotations, de la perte de ceux-ci ou de l'impossibilité de contacter le gagnant par les services postaux.

Les lots gagnés ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun échange et d'aucun remboursement.

ARTICLE 6

CONTROLES ET RESERVES

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération.

La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet.

La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir les conditions nécessaires avant la date limite.

En cas de litige, un justificatif peut être demandé.

La participation au jeu est strictement personnelle.

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le règlement complet pourra être obtenu à titre gratuit (remboursement de timbre au tarif lent de la Poste en vigueur) en écrivant à :

Société Nineteen Groupe, 50 route de la reine, 92100 Boulogne Billancourt

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine des organisateurs et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents de Paris.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/78 (article 17), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, en écrivant à :

Société Nineteen Groupe, 50 route de la reine, 92100 Boulogne Billancourt

ARTICLE 7

Le présent règlement est déposé en l'étude de :

**SCP SIMONIN - LE MAREC - GUERRIER
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
54 rue Taitbout
75009 PARIS**

à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en œuvre.